

24 février 2012

Présentation des résultats

N° 110 200

Contacts :

01 72 34 94 64

François Kraus

Jean-Philippe Dubrulle

francois.kraus@ifop.com

L'impact de la fermeture de MegaUpload sur les pratiques de téléchargement

Paris
Toronto
Shanghai
Buenos Aires

ifop

Connection creates value

pour

clubie
.COM

1 | La méthodologie

Étude réalisée pour : **CLUBIC.COM**

Échantillon : Echantillon de **1 249** personnes, représentatif de la population internautes française âgée de 18 ans et plus.

La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de l'interviewé(e)) après stratification par région et catégorie d'agglomération.

L'échantillon constitué a fait l'objet d'un redressement sur la base des critères sociodémographiques usuels retenus en quotas et de la fréquence d'utilisation du web. Ce redressement a pu être réalisé à partir de **données Ifop issues de son enquête annuelle de *profiling* de la population internautes française**, réalisée par téléphone (données 2011).

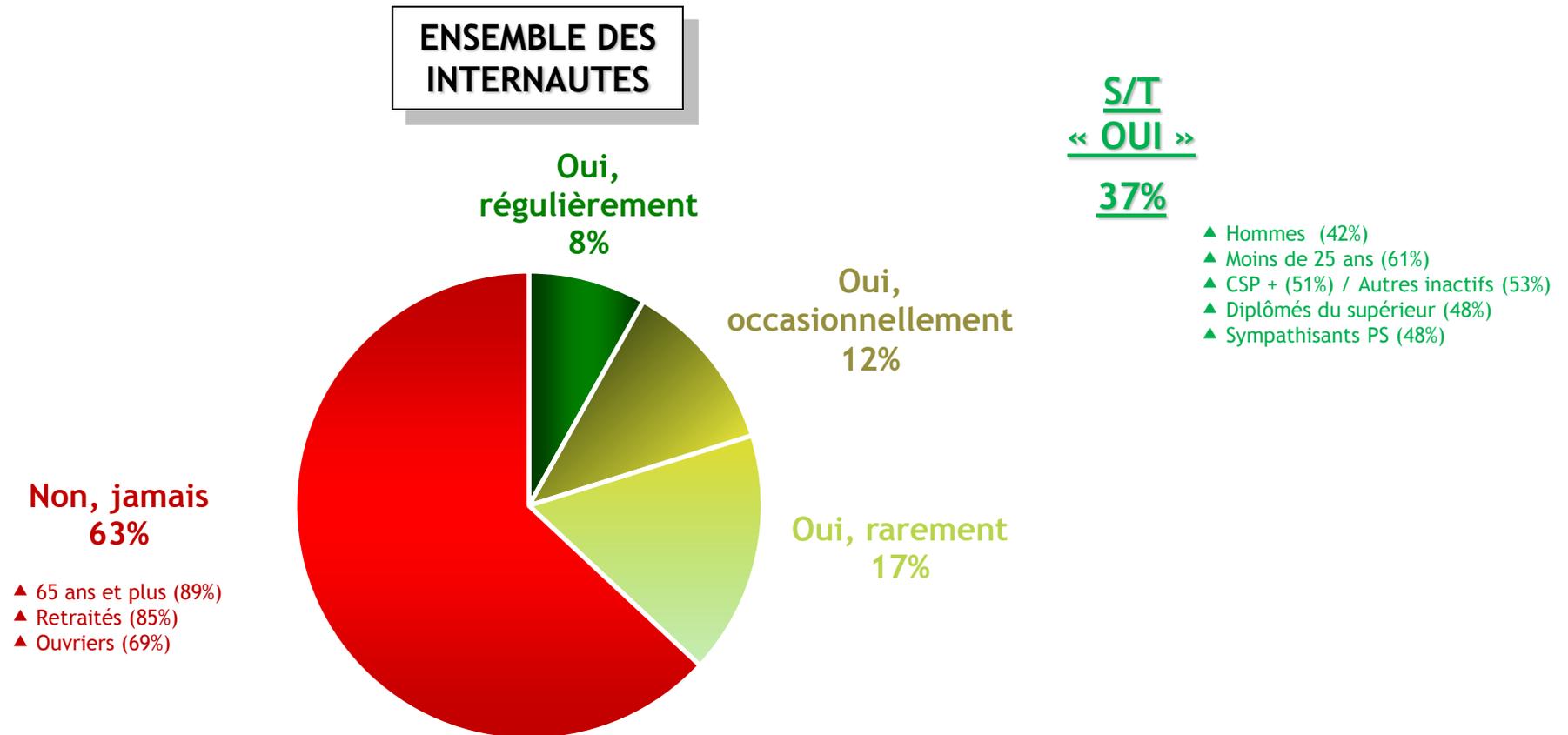
Mode de recueil : Les interviews ont eu lieu par questionnaire auto-administré en ligne (*CAWI - Computer Assisted Web Interviewing*).

Dates de terrain : Du 17 au 21 février 2012

2 | Les résultats de l'étude

LA FRÉQUENCE DE TÉLÉCHARGEMENT ILLÉGAL

Question : Personnellement, vous arrive-t-il de consommer illégalement (streaming compris) sur Internet de la musique, des films ou tout autre contenu de manière régulière ou occasionnelle ?



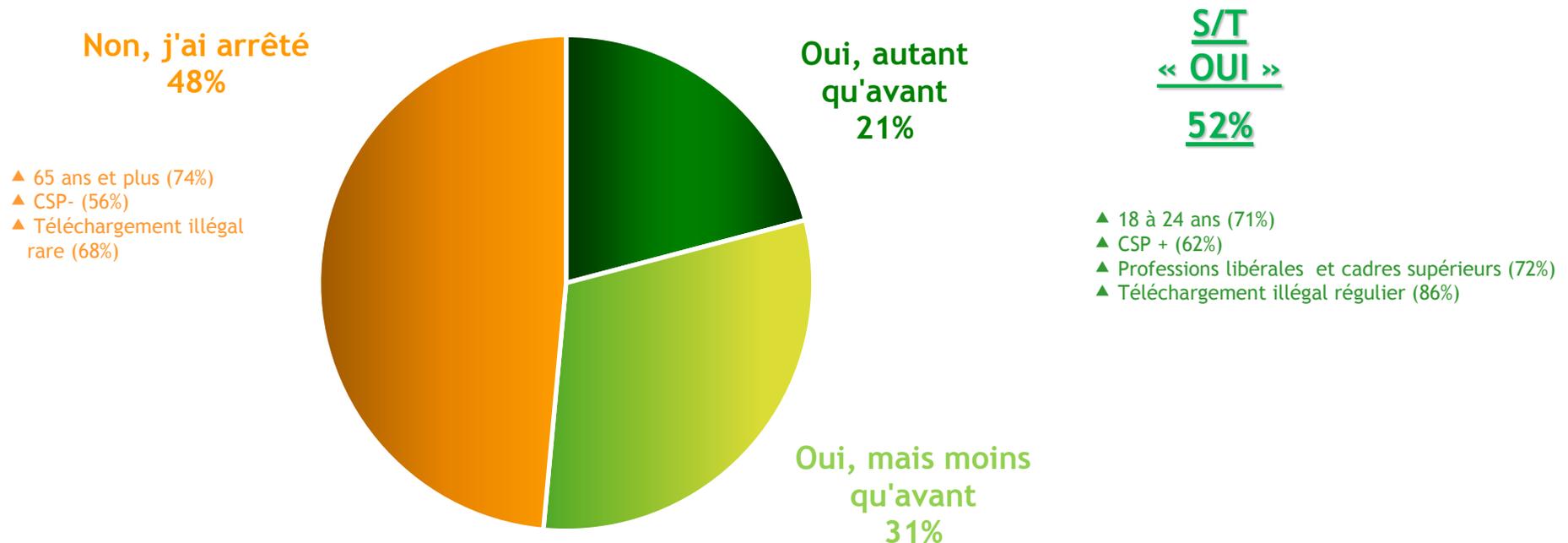
Le téléchargement illégal est une pratique qui concerne aujourd'hui un peu plus d'un internaute sur trois (37%). Cependant, seuls 8% des internautes téléchargent illégalement de manière régulière. Les autres le font soit de manière occasionnelle (12%), soit de manière épisodique (17%). Dans le détail des résultats, on observe que cette pratique illicite est particulièrement répandue chez les jeunes de moins de 25 ans (61%), les CSP + (51%) et les personnes ayant un diplôme supérieur à BAC + 2 (48%). Ces résultats peuvent s'expliquer par une plus grande maîtrise de l'outil Internet par ces populations, sachant que l'âge est un facteur clé : la majorité des moins de 35 ans (59%) téléchargent, contre à peine une personne sur quatre âgée de 35 ans et plus.

L'IMPACT DE LA FERMETURE DE MEGAUPLOAD SUR LA FREQUENCE DE TELECHARGEMENT

Question : Suite à la fermeture de MegaUpload et d'autres sites du même type, continuez-vous à télécharger illégalement ?

Base : 461 personnes, soit 37% de l'échantillon

TELECHARGEURS ILLEGAUX

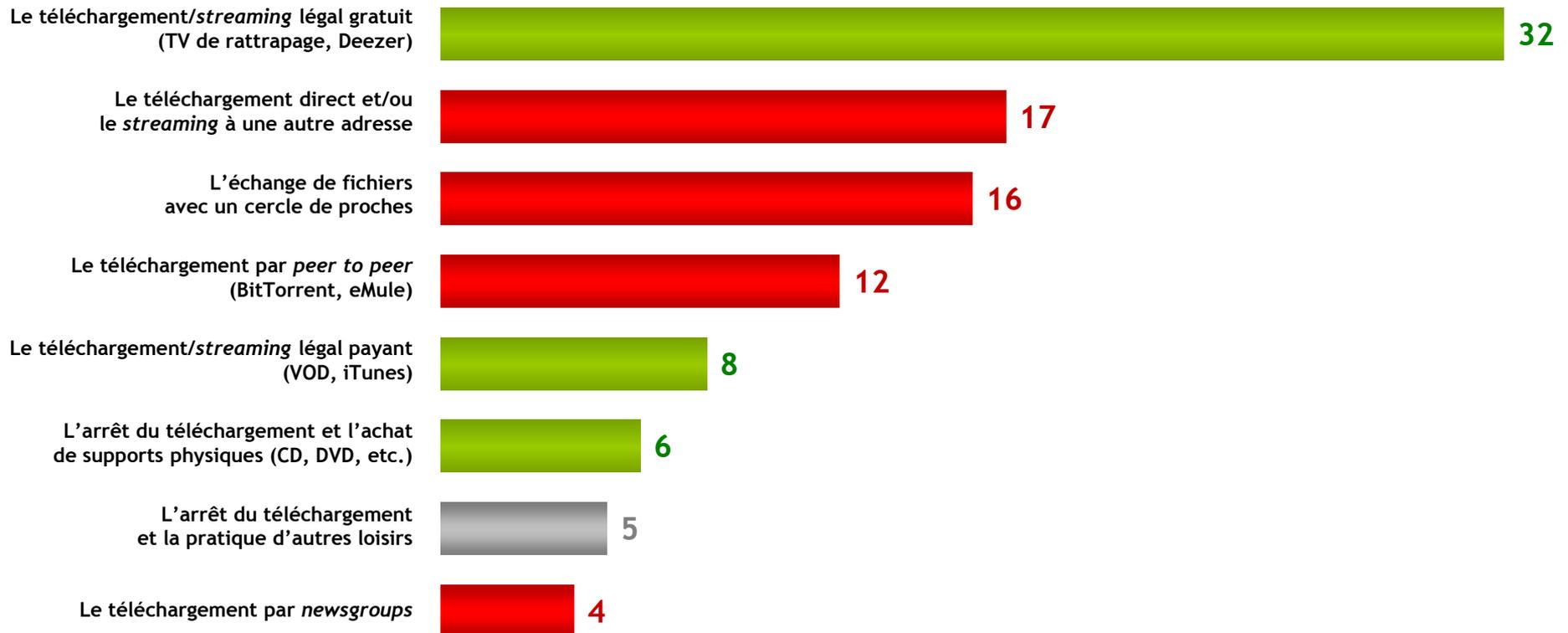


Presque la moitié (48%) des internautes téléchargeant illégalement déclarent avoir mis un terme à cette activité après l'annonce de la fermeture de MegaUpload et de sites proposant des services analogues. Cependant, si une forte proportion de ceux qui téléchargent rarement déclarent avoir arrêté (68%), ce n'est pas le cas des personnes téléchargeant régulièrement. En effet, 86% de ces derniers vont continuer à le faire (dont 52% qui ne comptent pas réduire leur rythme de téléchargement). Le critère de l'âge joue ici aussi un rôle important : un peu moins des trois quarts des jeunes de moins de 25 ans vont continuer à télécharger illégalement (71%).

Question : Parmi les alternatives suivantes, que privilégiez-vous ?

Base : 461 personnes, soit 37% de l'échantillon

TELECHARGEURS
ILLEGAUX



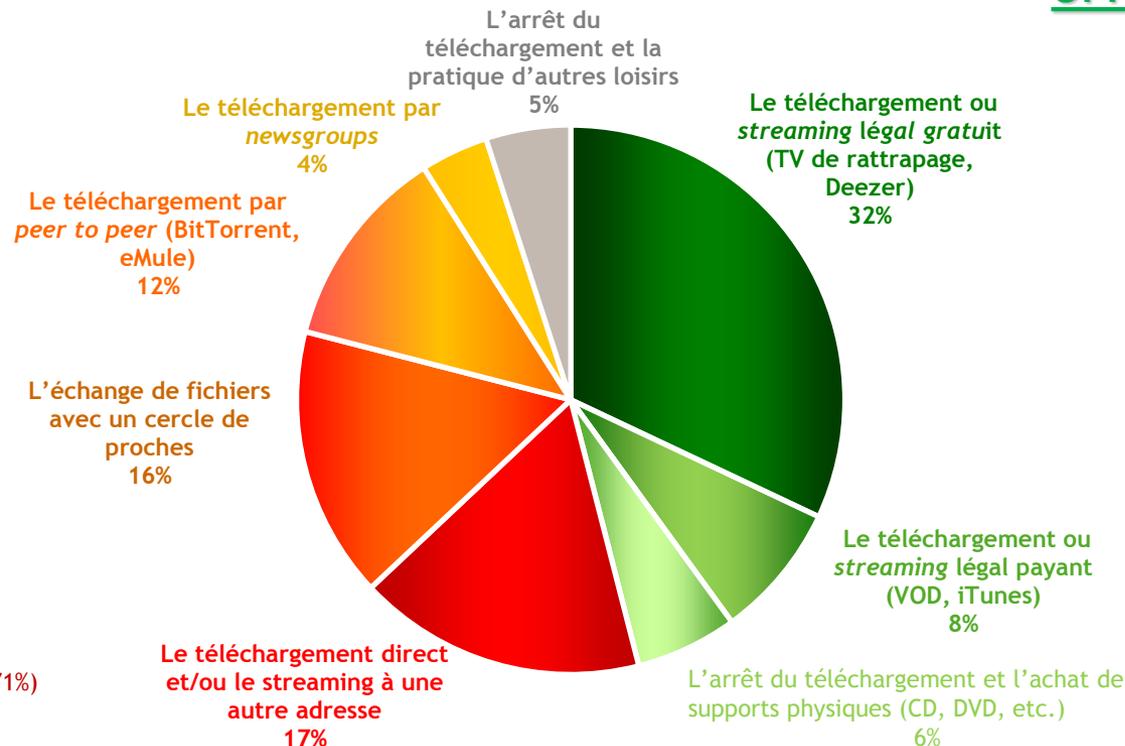
Près d'un tiers des internautes téléchargeant illégalement (32%) déclarent qu'ils vont désormais privilégier les solutions légales gratuites en matière de téléchargement. Les autres principales alternatives restent en revanche dans l'illégalité : 17% comptent sur d'autres sites comme MegaUpload pour continuer à télécharger, 16% optent pour l'échange de fichiers et 12% pour le *peer to peer*.

LES ALTERNATIVES A MEGAUPLOAD ET ASSIMILES (2/2)

Question : Parmi les alternatives suivantes, que privilégiez-vous ?

Base : 461 personnes, soit 37% de l'échantillon

TELECHARGEURS ILLEGAUX



S/T OFFRE LEGALE

46%

- ▲ Femmes (53%)
- ▲ 25 à 34 ans (53%)
- ▲ CSP- (51%)
- ▲ Téléchargement illégal rare (59%)

S/T OFFRE ILLEGALE

49%

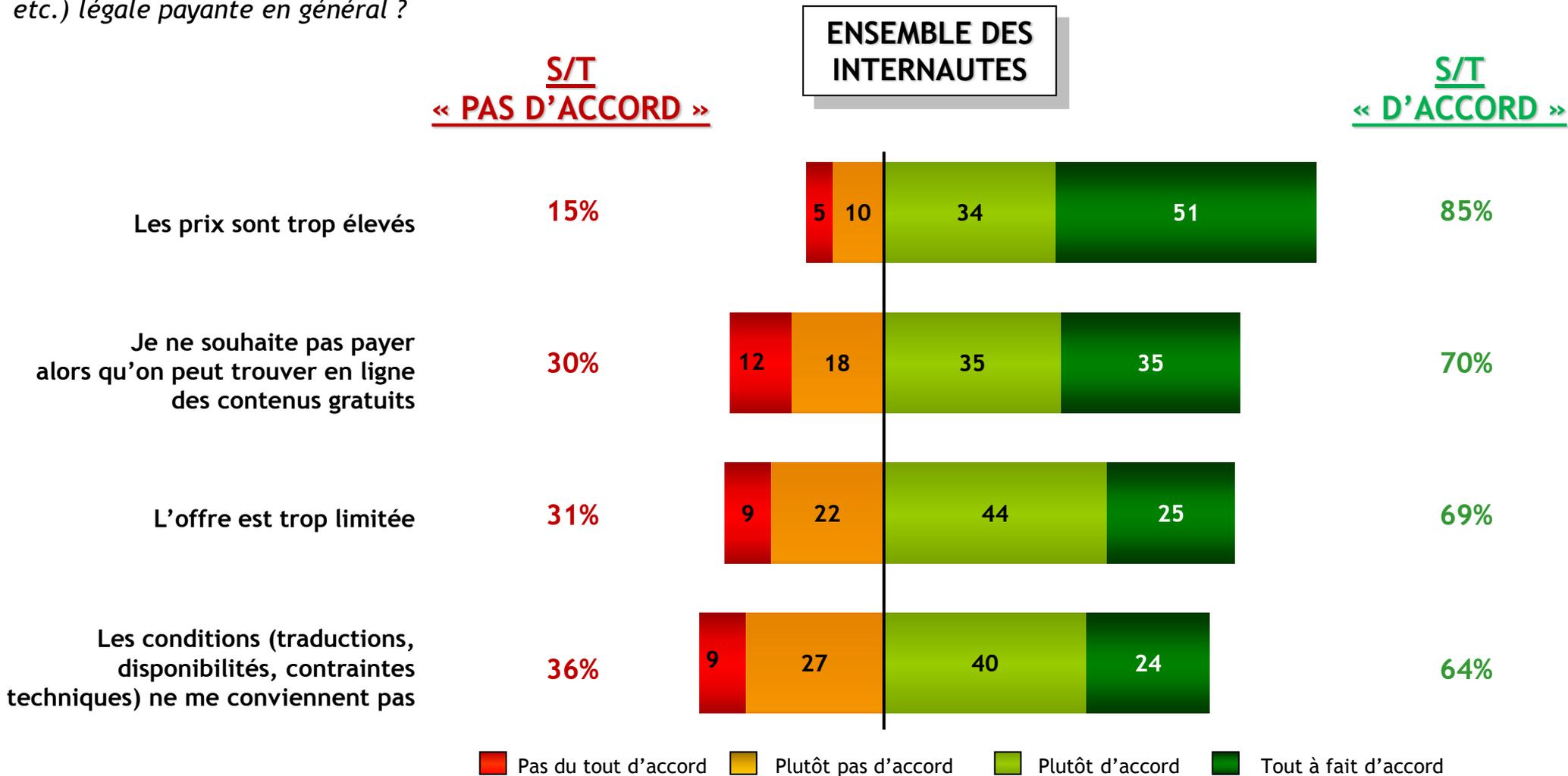
- ▲ 18 à 24 ans (57%)
- ▲ CSP + (58%)
- ▲ Diplômés du supérieur (63%)
- ▲ Téléchargement illégal régulier (71%)

} Dont offre légale payante

Si l'on regroupe les solutions proposées en fonction de leur légalité, on observe une répartition relativement équilibrée entre les deux types d'alternatives : **49% des téléchargeurs illégaux vont continuer à utiliser des canaux illégaux, 46% vont opter pour une alternative légale, mais dont une part très importante pour l'offre gratuite (32%)**. Dans les faits, seule une minorité d'entre eux vont se tourner vers une offre légale payante (14%), principalement dans les rangs des catégories les plus âgées (31% des personnes âgées de 65 ans et plus) et les plus aisées (18% des cadres et professions intellectuelles supérieures) de la population.

L'APPRECIATION DE L'OFFRE DE TELECHARGEMENT LEGALE PAYANTE

Question : Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes concernant l'offre de téléchargement/streaming (VOD, iTunes, etc.) légale payante en général ?



L'offre de téléchargement/streaming (VOD, iTunes, etc.) payante apparaît trop chère à la quasi-totalité des internautes (85%). De même, environ les deux tiers d'entre eux jugent que l'offre proposée de manière payante est trop limitée en termes de contenus (69%) et insatisfaisante en ce qui concerne les conditions (traductions, disponibilités, contraintes techniques) de téléchargement. A noter que 70% des internautes admettent qu'ils ne souhaitent pas payer tant qu'ils peuvent trouver en ligne des contenus gratuits.

3 | Les principaux enseignements

La fermeture de MegaUpload : un événement dissuasif

Parmi les internautes déclarant télécharger illégalement, près de la moitié (48%) ont mis un terme à cette activité, et près d'un tiers (31%) vont ralentir leur rythme de téléchargement, ce qui montre que la fermeture de MegaUpload a eu un certain caractère dissuasif en matière de téléchargement et de *streaming* illégal. Toutefois, ces résultats incluent les personnes qui téléchargent de manière occasionnelle. Si l'on s'en tient seulement aux « pirates » réguliers, le constat est tout autre : 86% d'entre eux vont continuer à télécharger, et près d'un sur deux (52%) ne comptent pas pirater moins qu'avant.

Légalité - illégalité : les alternatives s'équilibrent

A la suite de la fermeture de MegaUpload et de sites similaires, presque un tiers (32%) des personnes ayant affirmé télécharger illégalement comptent privilégier les sites de téléchargement et de *streaming* légaux gratuits (télévision de rattrapage / *catch up TV*, plates-formes de type Deezer, par exemple), ce qui corrobore les récentes déclarations de M6 et TF1 concernant la hausse de fréquentation de leurs services de *catch up TV*. En revanche, nombreux restent ceux qui vont privilégier les solutions illégales : 12% des personnes déclarant télécharger vont même opter pour le *peer to peer*, alors que la transmission des premiers dossiers de l'Hadopi à la justice fait l'actualité.

Au total, les alternatives illégales attirent la moitié (49%) des personnes interrogées, contre 46% pour les solutions légales. Et si l'on soustrait le téléchargement ou *streaming* légal gratuit à ce dernier ensemble, on observe qu'à peine 6% des interviewés vont opter pour l'achat de supports physiques, et seulement 8% pour le téléchargement payant...

Un jugement sévère sur les services de VOD

Si le secteur de la VOD a connu une croissance de plus de 50% en 2011 (selon le Syndicat de l'édition vidéo numérique (SEVN) et l'institut GfK), les internautes n'en portent pas moins un jugement sévère sur ce type de services : 85% déclarent trouver trop chers les prix pratiqués et les deux tiers (69%) trouvent l'offre trop limitée. Le jugement est encore plus sévère chez les interviewés déclarant télécharger illégalement : 94% jugent les prix trop élevés et 78% ne souhaitent pas payer alors qu'ils peuvent trouver des contenus en ligne gratuits.